

Check-list relative à l'utilisation du système de prorogation par expérience des qualifications SEP et TMG par Internet

Ordre	Actions	Fait
1	<p>PRE REQUIS 1 : le navigateur Internet FIREFOX est indispensable pour utiliser ce système. Si vous ne disposez pas de FireFox veuillez l'installer : (télécharger sur http://www.mozilla-europe.org/fr/firefox/)</p> <p>Une fois le navigateur installé, un paramétrage particulier sera nécessaire.</p> <p>MAC : Dans le menu Préférences /icône contenu, décocher "Bloquer les fenêtres popup"</p> <p>PC : Dans le menu Outils/options/icône contenu, décocher "Bloquer les fenêtres popup"</p> <p>PRE REQUIS 2 : l'expérience requise doit avoir été effectuée dans les 12 mois précédant la fin de validité de la classe SEP ou TMG.</p>	
2	<p>Se connecter au système SIGEBEL :</p> <p>Il faut préalablement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un identifiant qui est le numéro de la licence sans les lettres et sans les zéros. Exemple : F-LGA00123456 aura comme identifiant « 123456 » 2. obtenir un mot de passe en s'adressant à un bureau des licences : <ul style="list-style-type: none"> • soit par téléphone ou courriel en justifiant de votre identité avec les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Nom / Prénom (s) - Date de naissance - Lieu de naissance - Numéro de licence • soit en se déplaçant dans son bureau habituel. <p>Contact : http://www.developpement-durable.gouv.fr/DSAC-interregionales-et-service.html</p>	
3	<p>Démarrer la saisie des informations :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. ouvrir le navigateur Internet Firefox 2. dans un moteur de recherche sur Internet saisir le sigle SIGEBEL puis sur la page du résultat cliquer sur la première ligne « :: SIGEBEL Identification PN » 3. saisir l'identifiant + le mot de passe 4. cliquer sur le bouton « Proroger ma qualification de classe par expérience » <p>Attention : le bouton sur l'écran d'accueil permettant d'effectuer la prorogation de classe par expérience ne sera visible que si le navigant est dans la dernière année de validité de la qualification SEP ou TMG.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut saisir un par un tous les vols effectués pour la partie SEP à concurrence de 12 heures minimum dont 6 heures en qualité de CDB Important : saisir uniquement les vols utiles à la prorogation sans jamais dépasser 26 lignes d'enregistrement. • 12 décollages et 12 d'atterrissages minimum • avoir effectué un vol avec un instructeur FI(A) ou CRI(A) d'1 heure minimum (ne pas saisir les zéros ni les lettres du numéro d'instructeur) ou un test sur une QC ou QT ou IR • puis la prorogation de la TMG s'il y a lieu, • puis la totalité des heures des vols comme navigant + CDB sur avion à la fin, • pour terminer, imprimer l'extrait nominatif en revenant au menu d'accueil. 	
4	<p>Trouver un examinateur pour valider ma prorogation:</p> <p>L'objectif étant notamment de réduire les déplacements, la liste des examinateurs de vol avion (Code Internet FE-A) ou des examinateurs de qualification de classe avion (Code Internet CREA) avec leurs coordonnées est disponible à l'adresse internet suivante : https://sigebelext.aviation-civile.gouv.fr/sigebelext/listeexaminateur.htm</p>	
5	<p>Signature de l'examineur sur ma licence :</p> <p>IL faut OBLIGATOIREMENT faire signer la licence par un examinateur de vol avion (FE- PPL avion) ou un examinateur de qualification de classe avion (CRE) AVANT d'entreprendre un vol si la validité précédente de la qualification SEP est dépassée.</p> <p>L'examineur inscrira le numéro de transaction donné par SIGEBEL et signera la licence avec les informations inscrites sur l'extrait nominatif.</p>	

Rappel

En application des textes réglementaires FCL1, **seule l'administration ou un navigant titulaire d'une autorisation française d'examineur sont habilités à porter une mention sur une licence FCL1 de navigant.**

Pour information, les licences de pilotes de planeur ne relèvent pas de la même réglementation : ces licences sont maintenues en état de validité par l'expérience attestée uniquement sur le carnet de vol renseigné par le pilote; aucune mention de validité n'est portée sur la licence pilote de planeur.